



Avocats Associés

Communiqué de presse
Paris, le 13 décembre 2018

BG2V, CONSEIL DES FONDATEURS DE LUCKEY HOMES DANS LE CADRE DE SON ACQUISITION PAR AIRBNB

BG2V a accompagné les fondateurs de Luckey Homes, start-up française spécialisée dans la conciergerie à destination des propriétaires, utilisateurs des plates-formes de réservation de location de courte durée, lors de son acquisition par Airbnb.

BG2V a accompagné les fondateurs de Luckey Homes sur l'ensemble des aspects *corporate*, droit fiscal, droit social et IP liés à cette opération.

Le panel d'expertises du cabinet et la synergie entre ses équipes ont une nouvelle fois été essentiels dans le succès de cet accompagnement.

Intervenants :

Conseil juridique des fondateurs de Luckey Homes :

- **BG2V**, avec :
 - Roland Guény, associé et Oksana Zoppini et Mathilde Périer, collaboratrices, pour les aspects *corporate*,
 - Jean-Sébastien Dumont, associé, et Pascal Rouanet, collaborateur, pour les aspects droit fiscal,
 - Guillaume de Saint-Sernin, associé, et Léa Dubrul, collaboratrice, pour les aspects de droit social et,
 - Xavier Cabasse, associé, Domitille Huart et Clémence Marolla, collaboratrices, pour les aspects de propriété intellectuelle.

Conseil Airbnb :

- Latham & Watkins : Simon Lange, David Chatteley.

Conseil actionnaires financiers minoritaires :

- Stance Avocats : Romain Franzetti
- Juris Vendôme : Thierry Gateau, Guillaume Gauthier.

A propos de BG2V :

BG2V est un cabinet d'avocats français indépendant créé en 2010. Composé de trente-cinq avocats, dont 11 associés, BG2V propose à ses clients une offre globale en droit des affaires.

Reconnus pour leurs compétences et leur engagement personnel, les associés, entourés de leurs équipes, interviennent dans les domaines du *corporate*/fusions-acquisitions, du *private equity*, des entreprises en difficulté, du droit fiscal, de la propriété intellectuelle/nouvelles technologies, du contentieux, du droit commercial, du droit pénal, du droit social et de l'immobilier. Ils offrent à leurs clients des prestations personnalisées, de haute qualité et à coûts maîtrisés.

Les avocats de BG2V exercent tant en français qu'en anglais et sont admis, pour certains, à exercer, outre en France, aux Etats-Unis (Barreau de New York). Pour ses dossiers transfrontaliers (notamment en Europe continentale, dans les pays anglo-saxons et au Moyen-Orient), le cabinet a également établi des relations privilégiées avec des cabinets étrangers, qui partagent le même degré d'exigence et niveau de technicité juridique.

Pour en savoir plus : bg2v.com

Contact presse : Maria Dias, Secrétaire Générale – Tel : 01 48 88 60 60 - dias@bg2v.com